



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**portant ouverture d'une enquête publique unique préalable à la demande**  
**d'autorisation environnementale délivrée au titre des articles L181-1 et suivants**  
**du code de l'environnement, à la demande de déclaration d'utilité publique**  
**emportant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes**  
**de Balaruc-le-Vieux, Balaruc-les-Bains, Frontignan et Poussan, et à une enquête**  
**parcellaire au titre du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et**  
**au classement/déclassement de voirie du projet de mise à 2x2 voies de la**  
**RD600 entre l'A9 et Frontignan-La Peyrade, sur les communes de Balaruc-le-**  
**Vieux, Balaruc-les-Bains, Frontignan et Poussan,**  
**par le conseil départemental de l'Hérault**

Le projet de mise à 2x2 voies de la RD600 entre l'A9 et le giratoire de Frontignan-La Peyrade, sur les communes de Balaruc-le-Vieux, Balaruc-les-Bains, Frontignan et Poussan, porté par le conseil départemental de l'Hérault est soumis à une enquête publique unique préalable :

- à la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Balaruc-le-Vieux, Balaruc-les-Bains, Frontignan et Poussan,
  - à une enquête parcellaire,
  - à l'autorisation environnementale,
  - au classement, déclassement et reclassement des voies,
- qui se déroulera du lundi 19 décembre 2022 à 08h30 au jeudi 26 janvier 2023 à 12h00, soit 38,5 jours consécutifs.

La RD600 est une liaison importante desservant le port de Sète-frontignan, la station thermale de Balaruc-les-Bains et constitue également une liaison privilégiée entre l'A9 et le littoral, et supporte en outre un trafic de convois exceptionnels.

Le doublement intervient dans un contexte global d'aménagement du territoire du bassin de Thau avec l'extension de la ZAC de Balaruc-le-Vieux loisirs, l'accroissement de l'activité du port de Sète-frontignan, le projet de transport en commun en site propre sur la RD2 et la réalisation d'une piste cyclable nord-sur le long de la RD2.

Le responsable du projet auprès duquel des renseignements peuvent être demandés est M. Stéphane GUILLAUME, chargé d'opération, DGA aménagement du territoire, 04 67 67 64 89 [sguillaume@herault.fr](mailto:sguillaume@herault.fr)

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Montpellier pour conduire cette enquête est Monsieur Vincent RABOT, retraité.

### Dossier d'enquête :

Le dossier d'enquête, comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Occitanie, sera déposé et consultable du lundi 19 décembre 2022 à 08h30 au jeudi 26 janvier 2023 à 12h00 dans les communes désignées ci-dessous :

Communes	Adresse	Horaires d'ouverture
Frontignan, siège de l'enquête	place de l'hôtel de ville 34110 Frontignan,	Du lundi au jeudi de 08h00 à 12h15 et de 13h45 à 17h00 le vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h45 à 17h00
Balaruc-le-Vieux	17 Place de la Mairie 34540 Balaruc-le-Vieux	Du lundi au jeudi de 08h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 le vendredi de 08h30 à 12h30
Balaruc-les-Bains	Avenue de Montpellier 34540 Balaruc-les-Bains	Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Poussan	1 Place de la Mairie 34560 Poussan	Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

- sur le site internet du registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/mise-a-2x2-voies-de-la-rd600>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault au lien suivant : <http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2>
- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier, sur rendez-vous au 04 67 61 61 61.

### Observations et propositions :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête, du lundi 19 décembre 2022 à 08h30 au jeudi 26 janvier 2023 à 12h00 ;

- sur le registre d'enquête déposé en mairie, suivant les horaires d'ouverture précités,
- les adresser par correspondance au commissaire enquêteur :  
Monsieur Vincent RABOT  
«Enquête publique RD600 »  
Hôtel de ville  
Place de l'hôtel de ville  
34110 Frontignan
- les déposer par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/mise-a-2x2-voies-de-la-rd600>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions aux dates et horaires suivants :

Communes	Permanences
Frontignan, siège de l'enquête	Lundi 19 décembre 2022 de 08h30 à 12h00
Balaruc-le-Vieux	Mardi 27 décembre 2022 de 08h30 à 12h30
Poussan	Vendredi 6 janvier 2023 de 08h30 à 12h00
Balaruc-les-Bains	Lundi 16 janvier 2023 de 08h30 à 12h00
Frontignan, siège de l'enquête	jeudi 26 janvier 2023 de 08h00 à 12h00

La décision prise par le préfet de l'Hérault sera l'autorisation environnementale au titre de l'article L181-1 du code de l'environnement et la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Balaruc-le-Vieux, Balaruc-les-Bains, Frontignan et Poussan ou des refus.

Les classements-déclassés pourront être validés par délibérations des assemblées délibérantes des communes concernées et du département.